



18 novembre 2014

(14-6746)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## NOTIFICATION

*Corrigendum<sup>1</sup>*

La communication ci-après, reçue le 17 novembre 2014, est distribuée à la demande de la délégation de l'Union européenne.

---

Limites maximales de résidus d'amidosulfuron, de fenhexamide, de krésoxim-méthyle, de thiaclopride et de trifloxystrobine dans ou sur certains produits

Au point 9 de la notification, le lien correct pour accéder à l'avis motivé publié par l'Autorité européenne de sécurité des aliments concernant la fixation de LMR pour le fenhexamide est le suivant:

<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/3536.pdf>.

---

---

<sup>1</sup> En anglais et en français seulement